



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**STRATÉGIE  
NATIONALE  
SPORT ET  
HANDICAPS**

**2020-2024**

# UNE POLITIQUE PLAÇANT LE PRAT

## UNE STRATÉGIE NATIONALE CONCERTÉE

L'élaboration de la SNSH a été partenariale. Tous les acteurs du mouvement sportif et du handicap ont été associés à sa construction.

La réussite d'une telle stratégie nationale passe par sa bonne exécution et réside en grande partie par sa capacité à s'incarner et à être animée au plus près des territoires par la mobilisation de ressources humaines dédiées au développement du sport et handicaps.

## ENJEUX PRINCIPAUX

Placer le pratiquant en situation de handicap au cœur de chacune des mesures qui y sont inscrites, qui prennent en compte tous les éléments qui composent l'écosystème du sport (offre de pratique, environnement social, accessibilité, formation, encadrement, transports...)

Permettre aux sportifs de haut niveau des disciplines paralympiques de contribuer à l'objectif d'une équipe de France olympique et paralympique plus performante

Créer les conditions qui permettront aux pratiquants en situation de handicap de compter de façon proportionnée parmi les 3 millions de sportifs pratiquants supplémentaires d'ici 2024

# TIQUANT AU CŒUR DU DISPOSITIF

**2019**

Année de la refonte du site « Handiguide des sports » qui permet de recenser l'offre et les structures proposant une activité physique et sportive près de chez soi.

À retrouver ici : [www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr)

---

**3**

le nombre de millions de pratiquants sportifs supplémentaires en 2022, dont un fort taux de personnes en situation de handicap (Objectif gouvernemental)

---

**12**

le nombre de millions de personnes en situation de handicap, dont 2,7 ont une reconnaissance administrative

---

**17**

le nombre de fédérations sportives ayant aujourd'hui une délégation pour une ou plusieurs para-disciplines et/ou para-disciplines adaptées

---

**125**

le nombre de sportifs composant la délégation française des Jeux Paralympiques de Rio en 2016

---

**628**

le nombre d'épreuves lors des Jeux Paralympiques de Rio en 2016

---

**48**

pourcentage de personnes en situation de handicap ne pratiquant pas d'activités physiques et sportives (INJEP 2018)



## 4 AXES

### FAVORISER ET FACILITER L'ACCÈS À UNE PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE

#### Enjeu :

Le développement de la pratique sportive des PSH passe par l'identification des éléments qui entourent le pratiquant, et qui peuvent, à un instant de son parcours, apparaître comme des freins à la pratique. Chaque composante de cet écosystème est déterminante dans l'accès réel à une pratique sportive (la formation et l'encadrement, le transport, l'environnement social, l'accessibilité des infrastructures...)

### DÉVELOPPER ET STRUCTURER UNE OFFRE DE PRATIQUE ADAPTÉE AUX BESOINS

#### Enjeu :

Pour qu'une personne en situation de handicap puisse véritablement avoir accès à la pratique sportive, elle doit disposer, dans son environnement de vie, d'une offre sportive variée qui lui permette de choisir une activité en fonction de ses envies et de ses capacités.

L'offre sportive doit donc être suffisamment importante dans chaque bassin de vie. Or, dans de très nombreux territoires, les personnes en situation de handicap s'orientent vers des pratiques par défaut, faute de pouvoir exercer une autre activité à proximité de leur lieu de vie ou d'avoir la connaissance d'offres alternatives. Deux leviers doivent donc être mobilisés : améliorer la connaissance de l'offre existante tout en développant cette dernière en multipliant les structures accueillantes.

## AMÉLIORER LA PERFORMANCE FRANÇAISE AUX JEUX PARALYMPIQUES

### Enjeu :

Depuis les Jeux de 2012, le mouvement Paralympique à l'international a vu nombre de nations professionnaliser leur approche des projets paralympiques à l'image de leurs projets olympiques. Plus d'expertise, des conditions au quotidien optimisées, des stratégies spécifiques de classification et de développement de la relève : la concurrence est donc de plus en plus difficile.

L'enjeu consiste donc à la fois à structurer les projets centrés sur les athlètes et augmenter le budget paralympique afin de renforcer le soutien aux athlètes et entraîneurs, mais aussi à accompagner le duo athlète-entraîneur avec des experts scientifiques et techniques et optimiser le soutien médical et paramédical.

## PILOTER ET ÉVALUER

### Enjeu :

L'élaboration de la SNSH a été partenariale. Tous les acteurs du mouvement sportif et du handicap ont été associés à sa construction.

La réussite d'une telle stratégie nationale passe par sa bonne exécution et réside en grande partie par sa capacité à s'incarner et à être animée au plus près des territoires par la mobilisation de ressources humaines dédiées au développement du sport et handicaps.



# « 24 MESURES EN V »

## 6 MESURES PHARES

### MESURE 1

**Développer le parasport, promouvoir la pratique sportive des PSH dans le cadre des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en renforçant les partenariats éducatifs associant les acteurs sportifs présentant une offre de proximité**

- Sensibiliser l'ensemble des élèves au handicap, à la pratique des APS et aux valeurs du paralympisme
- Favoriser/développer la pratique des jeunes en situation de handicap dans un cadre de droit commun sur les différents temps de l'enfant
- Aider et accompagner les jeunes sportifs à potentiel parasportif
- Favoriser les pratiques inclusives notamment pour les élèves orientés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)

### MESURE 2

**Développer la médiatisation des parasports**

- Faire des compétitions parasports des compétitions à part entière, connues par le grand public,
- Changer le regard sur le handicap en présentant le handicap de manière positive
- Susciter l'envie de pratiquer une activité physique chez les PSH par la médiatisation des compétitions parasports et autres reportages ou documentaires

### MESURE 3

**Favoriser la mutualisation, le réemploi du matériel technique et sportif dédié aux pratiques « sport-handicaps »**

- Favoriser la pratique sportive des PSH
- Accroître la disponibilité des équipements spécifiques en favorisant leur réparabilité
- Faire connaître l'action particulière de la FFH à cet égard et en accompagner le déploiement sur l'ensemble du territoire national

### MESURE 7

**Accéder à la pratique sportive grâce aux aidants et pour les aidants**

- Faciliter l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap
- Prévenir les inégalités de santé
- Promouvoir et faciliter la pratique sportive des aidants

### MESURE 12

**Créer un modèle de développement des sportifs en situation de handicap**

- Proposer un cadre transversal aux fédérations centré sur les parcours des pratiquants
- Accompagner les fédérations à développer une déclinaison pour leurs sports et disciplines

# UE DE PARIS 2024 »

- S'appuyer sur les connaissances médicales et paramédicales dans l'encadrement sportifs en situation de handicap, en complément des éléments techniques
- Impliquer les associations, clubs et acteurs territoriaux dans la mise en place d'un plan de structuration et de valorisation de l'offre de pratique
- Développer des formations en accès libre et continues pour les encadrants, voire diplômantes pour les entraîneurs
- Partager une vision centrée sur le pratiquant

## MESURE 13

### Valoriser et communiquer sur le Handiguide des sports

- Recenser l'offre sportive à destination des PSH sur l'ensemble du territoire et en assurer la visibilité notamment auprès des acteurs institutionnels
- Responsabiliser les acteurs territoriaux et fédéraux sur l'identification et le développement d'une offre sportive de qualité à destination des PSH, en relayer la diffusion auprès des bénéficiaires et de leurs aidants
- Faire du Handiguide des sports un outil reconnu et utilisé par l'ensemble des acteurs « sport et handicaps »



# Toutes les mesures :

N°	TITRE
1	Promouvoir la pratique sportive des PSH dans le cadre des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
2	Développer la médiatisation des para-sports
3	Accéder à la pratique sportive grâce aux aidants
4	Mettre en place un dispositif permettant d'individualiser les réponses
5	Accompagner des SHN en situation de handicap (ISPC/Pôle emploi)
6	Mettre en place un guide général dématérialisé et accessible sur les conditions d'accueil des PSH par toute structure associative
7	Favoriser la mutualisation, réutiliser le matériel technique et sportif dédié aux pratiques « sport-handicaps »
8	Procéder à une labellisation des ESMS (développer les APS en ESMS)
9	Garantir l'accompagnement des acteurs et le soutien aux projets de développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap
10	Accompagner et appuyer la reconnaissance des fédérations spécifiques notamment au regard de leur expertise sur la pratique sportive des PSH, valoriser les liens interfédéraux
11	Informers, sensibiliser et former les acteurs (mouvement sportif, collectivités territoriales, MDPH...)
12	Créer un modèle de développement des sportifs
13	Valoriser et communiquer sur le Handiguide des sports
14	Redonner une place importante à l'activité physique et sportive dans le système de santé pour les PSH
15	Porter un projet de haut niveau paralympique ambitieux pour Paris 2024
16	Créer un centre/réseau de classification de référence
17	Transformer l'attribution des délégations des disciplines parasports
18	Soutenir l'acquisition d'équipements spécifiques requis pour la pratique compétitive
19	Intensifier la coopération avec le ministère des armées
20	Mettre la recherche au service de l'innovation
21	Déployer le Centre d'expertise sport et handicaps (CESH)
22	Initier un baromètre (enquête DRESS + projet enquête ONAPS/FNORS)
23	Consolider le rôle du référent sport-handicaps au niveau départemental, identifier des relais au sein des conseils départementaux et des MDPH, valoriser les initiatives existantes
24	Gouvernance nationale et déploiement territorial

Pour aller plus loin :

[sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr)

